

Journée Nationale de la Kinésithérapie Salariée 2012

La réingénierie du diplôme MK

30 novembre 2012

Saint Maurice (94)

Christophe DINET

SNKS

Les acteurs de la réingénierie MK

- * Le ministère de la santé : service DGOS + cabinet CG Conseil
- * Les représentants des structures professionnelles syndicales et associatives, salariées et libérales
- * L'Ordre MK
- * Un représentant du ministère de l'enseignement supérieur
- * Méthode de travail de type participatif
- * Mise en place du groupe de travail : 18 décembre 2007

La réingénierie MK aujourd'hui

- * Dernière réunion du groupe de travail : 10 avril 2012
- * Convocation des directeurs d'IFMK au ministère de la santé : 4 juin 2012
 - * Report de la réforme des études à la rentrée 2013
 - * Publication des référentiels en septembre 2012
 - * Conventonnement IFMK / universités en 2012/2013
- * Réunion du groupe de validation : 12 juillet 2012
- * Manifestation de rentrée FNEK
- * Coordination interprofessionnelle
- * Ministère de l'Enseignement Supérieur
- * Haut Conseil des Professions Paramédicales

La construction de la réforme

chronologie des référentiels

- * Référentiel d'activités du métier (8) (tous secteurs)
- * Référentiel de compétences (10)
- * Référentiel de formation (sur 8 semestres)
 - * Modalités d'évaluation et de validation
 - * Niveau d'exigence du diplôme

Le référentiel d'activités

(février 2008)

1/2

- * 1 : Examen, recueil de données, d'informations et diagnostic nécessaire à l'intervention du kinésithérapeute
- * 2 : Interventions et soins en kinésithérapie
- * 3 : Conseil, éducation, prévention et dépistage en kinésithérapie et en santé publique
- * 4 : Organisation et coordination des activités de santé

Le référentiel d'activités

(février 2008)

2/2

- * 5 : Gestion des ressources
- * 6 : Formation et veille professionnelle
- * 7 : Études et recherches professionnelles dans les domaines en lien avec la kinésithérapie, la rééducation, réadaptation et réhabilitation
- * 8 : Formation et information des professionnels et des futurs professionnels

Le référentiel de compétences

(septembre 2008)

1/2

- * 1 : Élaborer un diagnostic en kinésithérapie
- * 2 : Concevoir et conduire un projet d'intervention en kinésithérapie
- * 3 : Mettre en œuvre les activités de rééducation, de réadaptation (rehabilitation) et de réinsertion dans le domaine de la kinésithérapie
- * 4 : Concevoir et conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention et dépistage en kinésithérapie et en santé publique
- * 5 : Conduire une relation dans un contexte d'intervention kinésithérapique

Le référentiel de compétences

(septembre 2008)

2/2

- * 6 : Analyser et améliorer sa pratique professionnelle
- * 7 : Rechercher, analyser et traiter des données scientifiques et professionnelles
- * 8 : Gérer une structure et ses ressources
- * 9 : Coordonner des activités de santé
- * 10 : Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Le référentiel de formation

7 domaines

- * 1 - Sciences humaines, sciences sociales, exercice, gestion, droit
- * 2 - Sciences physiques et biomédicales
- * 3 - Sciences et ingénierie en kinésithérapie : modèles et théories
- * 4 - Technologie, méthodes et modalités cliniques de mise en œuvre
- * 5 - Méthodes de travail
- * 6 - Intégration des savoirs et posture professionnelle
- * 7 - Informatique et anglais

Le référentiel de formation

8 semestres

- * Pré requis : une année universitaire : 60 ECTS
- * 6 semestres (180 ECTS) composés de :
 - * 53 unités d'enseignement : 2236 heures dont :
 - * Cours magistraux : 1008 heures
 - * Travaux Dirigés/Pratiques : 1228 heures
 - * 40 semaines de stage professionnel : 1400 heures
 - * Travail personnel : 1264 heures
 - * Total : 4900 heures

Le contenu des domaines de formation

exemple : le domaine 1

- * 1 - Sciences humaines, sciences sociales, exercice, gestion, droit :
 - * UE 1.1 Individu, sociologie de la santé, situations de handicap et dépendance
 - * UE 1.2 Éthique et philosophie
 - * UE 1.3 Sciences de l'éducation
 - * UE 1.4 Histoire et sociologie des professions de santé et interprofessionnalité
 - * UE 1.5 Droit, législation et gestion
 - * UE 1.6 Psychologie

Le lien entre compétence et unités d'enseignement : Exemple d'une compétence

- * Compétence 2 : concevoir et conduire un projet d'intervention en kinésithérapie
 - * UE 1.1 Individu, sociologie de la santé, situations de handicap et dépendance
 - * UE 3.1 Kinésithérapie et sciences du mouvement
 - * UE 3.2 Étude du mouvement perturbé et pathologique
 - * UE 3.6 Handicap, autonomie et dépendance
 - * UE 5.3 Méthodologie d'élaboration et de conduite de projet

La programmation des unités d'enseignement

- * Chaque unité d'enseignement est intégrée dans un semestre
- * Certains enseignements « volumineux » sont scindés en plusieurs unités d'enseignement différentes placées dans des semestres distincts

L'ordonnancement des unités d'enseignement

- * Les unités d'enseignement sont placées selon une suite chronologique
- * Les unités d'enseignement cohérentes des différents domaines sont synchronisées

Les fiches pédagogiques des unités d'enseignement

- * Domaine de savoirs
- * Numéro et intitulé de l'unité d'enseignement
- * Semestre et compétence visés
- * Volume horaire et nombre d'ECTS
- * Pré requis
- * Objectifs généraux
- * Éléments de contenu
- * Recommandations pédagogiques
- * Modalités et critères d'évaluation

Les unités d'intégration (domaine 6) :

Le lien avec les stages

- * Domaine 6 : intégration des savoirs et posture professionnelle
 - * UI 6.1 Identification de la singularité d'un patient (S3)
 - * UI 6.2 Exploration du contexte médico-chirurgical (S4)
 - * UI 6.3 Démarche diagnostique (S5)
 - * UI 6.4 Projet kinésithérapique (S6)
 - * UI 6.5 Conduite d'intervention (S7)
 - * UI 6.6 Mémoire (S8)
 - * UI 6.7 Unité optionnelle (S7)
 - * UI 6.8 Unité optionnelle (S8)

Le parcours de stage

- * Semestre 3 : 2 semaines
- * Semestre 4 : 4 semaines
- * Semestre 5 : 6 + 1 semaines
- * Semestre 6 : 6 + 1 semaines
- * Semestre 7 : 6 + 1 semaines
- * Semestre 8 : 12 + 1 semaines

L'obtention du diplôme d'Etat de masseur-kinésithérapeute

- * Jury DRJSCS
- * 240 ECTS requis

L'évolution de la formation, en résumé

- * Orientation vers l'acquisition de compétences
- * Clarification des caractéristiques de la kinésithérapie
- * Intrication accrue des enseignements théoriques avec les stages
- * Progression vers une formation curriculaire
- * Développement de l'informatique et de l'anglais
- * Validation continue de la formation

Sommes-nous sur la bonne voie ?

- * A suivre
- * Merci de votre attention